

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

Date de convocation : le 21 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Corinne GUILLON, Catherine FAUCHE, Benoist PALLEE

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir à Josette MUSSET), Paul DOITEAU-LEVÉE (pouvoir à Lydie FAURE), Françoise MAIRESSE (pouvoir à Benoist PALLEE).

Secrétaire de séance : Éric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2023
- Point urbanisme
- Délibération pour encaissement chèque du comité des fêtes
- Devis pour ordinateur portable et unité centrale ordinateur de la mairie
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2023
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2023 est validé par 7 membres du conseil.

Lydie FAURE, Françoise MAIRESSE et Benoist PALLEE conteste le paragraphe concernant les annotations manuelles faites par Lydie FAURE sur les invitations au repas communal distribuées dans les boîtes aux lettres au Long Bois.

POINT URBANISME :

1. Déclaration préalable de Mr Laurent RIAHI pour une piscine de 40,50M2 (9X4,50) – Accepté
2. Déclaration préalable de Mr Patrick POTTIER pour une piscine de 36M2 (9X4)
3. Demande de CU sur parcelle A49 près de Grammont – Vente COUSINAT – CHIABAUT/CHAMOY

DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT CHEQUE DU COMITE DES FETES :

Lors du repas communal, le comité des fêtes a encaissé toutes les entrées et les recettes de boissons qui représentent un montant total de 2745,00€. Le Comité des fêtes nous reverse ce montant par chèque.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque.

DEVIS ORDINATEUR PORTABLE et UNITE CENTRALE ORDINATEUR MAIRIE :

Suite au dernier conseil, Madame Le Maire a sollicité JB INFORMATIQUE pour obtenir des devis pour l'achat d'un ordinateur portable et pour le changement de l'unité centrale de l'ordinateur de la mairie.

Il nous propose :

Deux devis pour l'ordinateur portable :

- 918€ pour RAM 8 Go (capacité de mémoire)
- 1188€ pour RAM 16 Go (capacité de mémoire)

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis à 1188€.

Un devis pour l'unité centrale de la mairie :

- 1069€ pour RAM 16 Go

Devis accepté par tous les conseillers présents.

JB INFORMATIQUE a informé Madame Le maire qu'en début d'année 2024 arrive windows 12 et qu'il n'y aura plus de mise à jour pour les ordinateurs de plus de 5 ans.

Le conseil demande s'il n'y a pas moyen d'obtenir une remise du fait de l'acceptation des deux devis et de changer également l'écran. Madame Le Maire s'engage à en faire la demande à JB INFORMATIQUE.

ORGANISATION CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023 :

Madame Le Maire informe le conseil que notre Député, Mr Kévin MAUVIEUX, a accepté notre invitation.

Notre sénatrice, Madame Christina PLUCHET, a décliné l'invitation ainsi que Marc VAMPA qui traditionnellement assiste à la cérémonie de BEAUMESNIL.

Le Maire de St AUBIN LE GUICHARD, Mr Thomas COURTOUX, fait le choix de ne pas faire de cérémonie dans sa commune pour venir assister à la nôtre. Il va faire paraître un article dans l'Eveil pour en informer ses habitants et les inciter à venir au Noyer. Il nous amène également son porte-drapeau en plus de Gatien FAUCHE.

Madame Le Maire relit le protocole de la cérémonie afin d'en assurer au maximum le bon déroulement.

Placement des spectateurs.

Maître de cérémonie : Josette MUSSET

Deux personnes responsables de l'envoi des couleurs : Catherine FAUCHE et Olivier POULAIN

Porte-drapeau : Gatien FAUCHE et la jeune fille de St Aubin Le Guichard

Lecture du discours du maire : Josette MUSSET

Lecture du message ministériel : Mr Le Député sinon Josette MUSSET

Lecture des noms des soldats : Inès et Ilario

Dépôt de gerbe : Inès et Ilario

Nous allons placer le pupitre à l'extérieur du jardin du monument aux morts afin d'être face aux spectateurs.

Eric DEJEAN-SERVIÈRES propose que nous demandions à Thomas COURTOUX s'il souhaite que nous honorions également les soldats morts de sa commune. L'idée serait qu'il le fasse faire par un ou deux enfants de sa commune.

Pour le pot de l'amitié, nous allons prévoir boissons et petits fours

L'exposition de René LESUR sera ouverte tout le weekend à la salle des fêtes du Noyer en Ouche.

Madame Le Maire propose que nous fassions un roulement de présence afin que René LESUR ne soit jamais seul.

Samedi après-midi : Eric DEJEAN-SERVIÈRES et Lydie FAURE

Dimanche matin : Olivier POULAIN et Corinne GUILLON

Dimanche après-midi : Benoist PALLEE et Catherine FAUCHE

Madame Le Maire sera présente sur tous les créneaux.

Madame Le Maire informe le conseil que l'affiche concernant l'exposition a été envoyée aux 14 mairies environnantes, à Marc VAMPA, et à Nicolas Gravelle et distribuée dans tous les commerces de Beaumont le Roger, Beaumesnil, La Ferrière sur Risle, et Ajou.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire distribue à chaque conseiller une notice d'informations de SDOMODE concernant la future gestion des bio déchets, et en fait la lecture à voix haute.

Cette notice sera également affichée à la mairie afin d'en informer les habitants.

TOUR DE TABLE :

Lydie FAURE nous informe que 5 enfants sont scolarisés à Mesnil en Ouche contre 6 l'an passé.

Catherine FAUCHE nous rappelle qu'une habitante au Fouesnard se plaint d'un trou devant chez elle.

Françoise MAIRESSE demande quelle est la contrainte qui nous permet d'obtenir une subvention plus importante pour les travaux d'enfouissement à la Noé. Madame Le Maire explique que c'est ENEDIS qui détermine ces contraintes. Benoist PALLEE demande s'il est possible d'obtenir le relevé des contraintes établi par ENEDIS et s'il est possible de faire chiffrer les travaux d'enfouissement pour tous les hameaux. Madame Le Maire répond que cela représente un travail considérable pour SIEGE et qu'on ne peut pas leur demander cela, d'autant plus que d'une année sur l'autre cela peut changer.

Le choix du hameau se fait en fonction des contraintes ENEDIS et de la situation des lignes par rapport aux arbres en bordure de la route.

Ceci étant, ce n'est pas parce que nous avons accepté un dossier, que les travaux vont se faire. SIEGE soumet notre dossier qui sera sélectionné selon les priorités d'urgence.

Françoise MAIRESSE nous demande si nous acceptons de participer aux frais d'électricité d'une habitante du Milan qui nous propose chaque année des animations très énergivores. Après délibération, le conseil vote NON à l'unanimité.

Catherine FAUCHE relance le projet d'aménagement de la défense incendie du Chatelier St Pierre car les travaux de réhabilitation d'un bâtiment y sont assujettis. Madame Le Maire s'engage à relancer l'entreprise GIRARD et propose de signer la convention.

Benoist PALLEE signale une erreur sur le panneau de rue aux Quatre-Houx : Route du Bois Fleuret au lieu de rue du Bois Fleuret. Madame Le Maire s'engage à prévenir INTERCOM.

Séance levée à 20H40

Josette MUSSET
Le Maire,


